

Stettin. Commerce de cette Ville, 523
Stockholm. Commerce de cette Ville, 518.
 Marchandises qu'on y transporte, & celles
 qu'on en tire, 519, 520. Poids & mon-
 noie de *Stockholm*, *idem*.
Straßbourg. Valeur de la livre à *Straßbourg*,
 57
Subrogation. Comment on peut acquérir la
subrogation d'un porteur de Lettres de
 change, 181
Sucre. Marchandise qu'on rapporte de l'A-
 mérique, 558
Suede. Commerce de *Suede*, 518 & suiv.
Suis. Commerce de cette Ville, 784
Surate. Courtoisie d'un Gouverneur de *Surate*
 envers les François, 535
Sûreté. En quoi consiste la *sûreté* du crédit,
 314
Syndics ou Directeurs des créanciers d'un
 Marchand qui a fait faillite par malheur;
 de quelle manière ils doivent agir, 665
 & suiv.

T

TABAC. Marchandise qu'on tire de l'A-
 mérique, 558
Tableau des Sociétés de Marchands & Négoc-
 cians, exposé dans les Sièges de Jurisdic-
 tion Consulaire, ou autres, 350
Taches. Combien les *taches* sont préjudicia-
 bles à une étoffe, 426
Taffetas façonnés, noirs lustrés, & de toutes
 couleurs; comment on doit les fabriquer, 68
Tailleur. Point de connivence du Marchand
 avec les *Tailleurs*, 316
Tanneur. Voyez *Artisans*.
Teint. Teinture. Des Teintures de toutes
 sortes de marchandises, tant de couleur
 simple que cramoisie, 113 & suiv. Voyez
 Règlement.
 Que la *teinture* sert beaucoup à la beauté d'un
 ouvrage de soie ou de laine, 117
Témoins. La convention du change ne peut
 être prouvée par *Témoins* au-dessous de
 cent livres, n. 3. 818
Tempérament. Un bon *tempérament* est né-
 cessaire pour le Commerce, 27
Tems. Que le *tems* des enfans qui sont en
 apprentissage appartient à leurs Maîtres,
 21, 34 & suiv.
 Comment se doit entendre l'obligation des
 Apprentifs d'accomplir le *tems* porté par
 les Statuts, 35
 De quelle façon doit s'employer le *tems* des
 jeunes Négocians sortis d'apprentissage; &

servans encore chez les Maîtres, 123 &
 suiv.
Tems mauvais pour la vente des marchan-
 dises; comment s'en précautionner, 411
Tems auquel doivent être payées les marchan-
 dises vendues à crédit, pour que les Mar-
 chands n'en souffrent point de préjudice,
 315, 316
 Du *tems* réputé avoisiner la banqueroute,
 135
 Ce qui est nécessaire pour jouir du bénéfice
 du *tems* accordé par Lettres de répit, ou
 Arrêt de défenses, 632
Tems, en terme de Banque. Quatre sortes
 de *tems* du paiement des Lettres de change,
 140 & suiv.
 Un porteur de Lettres de change ne peut
 changer le *tems* de la Lettre, 150, 170
 & suiv.
 Les *tems* pour notifier les diligences aux ti-
 reurs & donneurs d'ordre dans la Ville de
 Paris, & dans toutes les Provinces du
 Royaume, 170 & suiv.
Thuiles. Marchands de *thuiles*, 32
Tiretaine. La longueur & la largeur de ces
 étoffes blanches & grises, 71
Tireurs d'ordres. Voyez *Ordre*.
 S'il y a du risque pour les *tireurs* de Lettres
 de change, de garder les protestes, 153
 Si le *tireur*, endosseur doit prouver que celui
 sur qui il a tiré, lui étoit redevable, 177
 En quel cas les *tireurs* sont tenus de la ga-
 rantie, 180
 Si où le *tireur* ou celui sur qui la Lettre est
 tirée, est obligé de payer les changes &
 rechanges, les frais du protest ou les
 voyages, &c. 247, 248 & suiv.
 Si le *tireur* est tenu de payer les rechanges
 dans tous les lieux où la Lettre sera négoc-
 ciée, 250
 En quel cas les *tireurs* sont tenus de payer
 plusieurs rechanges, 251 & suiv.
Tireur. Avis du *tireur* de Lettre de change,
 n. 6. 812
 Exemple de Lettre de change payable à l'or-
 dre du *tireur*, n. 21. 815
 Si le *tireur* peut empêcher de délivrer la Let-
 tre de change, ou l'ayant délivrée, de la
 faire payer, n. 14. 820
 Deux distinctions sur la conduite d'un *tireur*
 pour pouvoir se rétracter, n. 17, 18, 19
 & suiv. 820
 Lorsque la Lettre de change est protestée par
 le fait du donneur de valeur, le *tireur* n'en
 est pas tenu, *max.* n. 3. 839
 Si le *tireur* est libéré, lorsque la Lettre de
 change est acceptée, 841